

## L'insertion à 12 mois des lycéens sortant en 2019 et 2020 d'une formation professionnalisante dans l'académie de Nantes

Numéro 45  
Mars 2022

Parmi les lycéens ligériens sortis d'une dernière année d'études professionnelles en 2019 et 2020, de niveau CAP à BTS, 58 % de ceux qui sont sortis du système scolaire sont en emploi salarié 12 mois après leur sortie. L'insertion professionnelle des jeunes s'est améliorée par rapport à leur situation à 6 mois, une hausse de 10 points est observée.

Mélanie BESNARD



### Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives «scolarité» (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données «emploi» afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement
- taux de poursuite d'études
- taux d'interruption en cours de formation

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Dans l'académie de Nantes, parmi les jeunes inscrits en 2018/2019 ou en 2019/2020 en dernière année d'un cycle professionnel, un an après leur sortie, 58 % des ex-lycéens ont un emploi salarié dans le secteur privé, contre 48 % 6 mois après leur sortie. L'écart avec le national se creuse légèrement avec + 11 points à 12 mois par rapport au résultat national alors qu'il était de + 9 points à 6 mois.

À tous les niveaux de formation, l'insertion s'améliore entre 6 et 12 mois, le taux d'emploi augmentant de 8 points pour le CAP, 9 points pour le BTS et de 10 points pour le bac pro (figure 1a). Pour les autres formations de niveaux 3 et 4, le gain par rapport à l'insertion à 6 mois est de 13 points pour le niveau 3 et de 15 points pour le niveau 4 (figure 1b).

Au niveau départemental, le gain par rapport à l'insertion à 6 mois oscille entre + 6 points pour la Mayenne et + 14 points pour la Vendée. Le taux d'emploi à 12 mois de la Sarthe reste largement inférieur au taux d'emploi académique (- 7 points) (figure 1c).

### 1a - Taux d'emploi à 6 mois et 12 mois selon la classe de sortie

	Taux d'emploi à 6 mois <sup>1</sup> (%)	Taux d'emploi à 12 mois <sup>1</sup> (%)	Ecart (en points)
CAP	29	37	+8
Bac pro	43	53	+10
BTS	60	69	+9
<b>Ensemble</b>	<b>48</b>	<b>58</b>	<b>+10</b>
<i>National</i>	39	47	+8

### 1b - Taux d'emploi à 6 mois et à 12 mois selon la classe de sortie (niveaux 3 et 4)

	Taux d'emploi à 6 mois <sup>1</sup> (%)	Taux d'emploi à 12 mois <sup>1</sup> (%)	Ecart (en points)
Autre niveau 3	50	63	+13
Autre niveau 4	52	67	+15

### 1c - Taux d'emploi à 6 mois et 12 mois par département

	Taux d'emploi à 6 mois <sup>1</sup> (%)	Taux d'emploi à 12 mois <sup>1</sup> (%)	Ecart (en points)
Loire-Atlantique	51	59	+8
Maine-et-Loire	48	57	+9
Mayenne	50	56	+6
Sarthe	42	51	+9
Vendée	48	62	+14
<b>Ensemble</b>	<b>48</b>	<b>58</b>	<b>+10</b>

**Champ** : sortants en 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 et 12 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

**Taux d'emploi** : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié en France à 6 mois ou à 12 mois et l'effectif de sortants (hors élèves toujours en formation).

## Avoir obtenu son diplôme est toujours un avantage pour l'insertion professionnelle à 12 mois.

Le taux d'emploi des diplômés est de 60 % contre 47 % pour les non-diplômés, tous niveaux confondus. Le gain par rapport à l'insertion à 6 mois est inférieur pour les non diplômés : leur taux d'emploi moyen augmente de 6 points contre 10 points pour les diplômés. L'écart se creuse légèrement pour tous les niveaux, il est plus marqué pour les ex-lycéens en Bac pro avec un écart de 4 points (figure 2a). Au niveau départemental, l'écart est minime en Mayenne (1 point) alors qu'il est de 8 points en Vendée en faveur des diplômés (figure 2b).

### 2a - Taux d'emploi à 6 mois et 12 mois par classe de sortie, selon l'obtention du diplôme (en %)

	Diplôme obtenu	Taux d'emploi à 6 mois (%)	Taux d'emploi à 12 mois (%)	Ecart (en points)
CAP	Oui (83%)	31	40	+9
	Non (17%)	20	27	+7
Bac pro	Oui (84%)	45	55	+10
	Non (16%)	39	45	+6
BTS	Oui (90%)	61	70	+9
	Non (10%)	55	61	+6
Ensemble	Oui (86%)	50	60	+10
	Non (14%)	41	47	+6

### 2b - Taux d'emploi à 6 mois et 12 mois par département, selon l'obtention du diplôme (en %)

	Diplôme obtenu	Taux d'emploi à 6 mois (%)	Taux d'emploi à 12 mois (%)	Ecart (en points)
Loire-Atlantique	Oui (88%)	52	61	+9
	Non (12%)	43	50	+6
Maine-et-Loire	Oui (85%)	50	59	+9
	Non (15%)	41	46	+5
Mayenne	Oui (84%)	52	59	+6
	Non (16%)	40	46	+6
Sarthe	Oui (82%)	45	54	+9
	Non (18%)	34	41	+8
Vendée	Oui (90%)	49	64	+15
	Non (10%)	45	52	+7
Ensemble	Oui (86%)	50	60	+10
	Non (14%)	41	47	+6

**Note :** L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour tous les lycéens professionnels de l'académie, les lycéens concernés sont exclus du champ pour cette figure.

**Champ :** Sortants en 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 et 12 mois après la fin des études.

**Source :** Dares, Depp, InserJeunes

### Un gain d'insertion professionnelle moindre entre 6 et 12 mois quand le représentant légal est sans activité.

12 mois après leur sortie du système scolaire, le taux d'emploi des jeunes ligériens dont le représentant légal est sans activité est toujours inférieur aux autres professions avec un taux d'emploi de 47 % ; la progression entre l'insertion à 6 mois et à 12 mois est plus faible que la moyenne (+ 6 points contre + 10 points en moyenne). Au contraire la progression du taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est agriculteur exploitant est la plus importante avec + 14 points (figure 3).

### 3 - Taux d'emploi à 6 mois et 12 mois selon la PCS du représentant légal (en %)

	Taux d'emploi à 6 mois (%)	Taux d'emploi à 12 mois (%)	Ecart (en points)
Agriculteurs exploitants (1%)	56	70	+14
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6%)	53	64	+11
Ouvriers (19%)	50	61	+11
Professions Intermédiaires (13%)	51	60	+9
Cadres et professions intellectuelles supérieures (9%)	50	60	+10
Employés (29%)	50	59	+9
Retraités (1%)	44	56	+12
Non renseigné (9%)	46	52	+6
Autres personnes sans activité professionnelle (13%)	39	47	+8
<b>Ensemble</b>	<b>48</b>	<b>58</b>	<b>+10</b>

**Note :** Les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves.

**Champ :** Sortants en 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 et 12 mois après la fin des études.

**Source :** Dares, Depp, InserJeunes

### Les hommes continuent de mieux s'insérer professionnellement que les femmes.

Leur taux d'emploi s'élève à 59 % 12 mois après la sortie d'études, contre 56 % pour les femmes. L'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes reste stable par rapport à l'insertion à 6 mois excepté pour les ex-lycéens en CAP pour qui l'écart se creuse (figure 4a).

Le gain d'insertion entre 6 mois et 12 mois est similaire dans les secteurs de la production et des services. Il est un peu plus important pour les ex-lycéens en Bac pro dans le secteur des services : + 10 points (figure 4b). Au niveau de la spécialité « Hôtellerie, restauration et tourisme » et de la spécialité « Agriculture », le gain d'insertion tous niveaux confondus est de + 17 points. Pour cette première spécialité, la période estivale est propice à des emplois saisonniers ; le taux d'emploi à 18 mois permettra de vérifier si la tendance se confirme.

### 4a - Taux d'emploi à 6 mois et 12 mois par classe de sortie selon le genre (en %)

	Taux d'emploi à 6 mois		Taux d'emploi à 12 mois	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CAP	25	32	31	41
Bac pro	40	47	50	56
BTS	60	60	69	69
<b>Ensemble</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>56</b>	<b>59</b>
National	38	39	46	47

### 4b - Taux d'emploi à 6 mois et 12 mois par secteur de formation, selon la classe de sortie (en %)

	Taux d'emploi à 6 mois		Taux d'emploi à 12 mois	
	Production	Services	Production	Services
CAP	30	28	39	35
Bac pro	47	42	56	52
BTS	60	60	69	69
Loire-Atlantique	49	51	56	61
Maine-et-Loire	45	50	54	59
Mayenne	53	49	58	55
Sarthe	40	44	51	50
Vendée	49	48	63	62
<b>Ensemble</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>56</b>	<b>59</b>
National	38	39	46	47

**Champ :** Sortants en 2019 et 2020 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 et 12 mois après la fin des études.

**Source :** Dares, Depp, InserJeunes

**Directeur de la publication :** William MAROIS

Rectorat de Nantes  
SEPP  
Site Margueritte  
02 40 37 37 37  
8 rue du général Margueritte  
Nantes  
www.ac-nantes.fr